

**DEPARTEMENT DE LA REUNION**  
**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**  
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL  
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 16/07/2024  
Reçu en préfecture le 16/07/2024  
Publié le 23/07/2024  
ID : 974-249740101-20240716-2024\_085\_BC\_23-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 juillet 2024

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de présents : 9  
Nombre de représentés : 6  
Nombre d'absents : 1

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE ONZE JUILLET** à 16 h 00,  
le Bureau Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port,  
salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la  
présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

**Secrétaire de séance :** M. Irchad OMARJEE

**OBJET**

**AFFAIRE N°2024\_085\_BC\_23**  
*Attribution d'une subvention à  
l'association "Piton Saint-Leu Lève  
La Tête" dans le cadre de la lutte  
antivectorielle sur St-Leu pour l'année  
2024*

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad  
OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ  
- M. Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Daniel PAUSE -  
M. Christophe DAMBREVILLE

**ÉTAIT ABSENT(E) :**

Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR

Nombre de votants : 15

**NOTA :**

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :  
4 juillet 2024

- date d'affichage et de publication de la  
liste des délibérations au plus tard le  
18/07/2024

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme  
Mélissa COUSIN procuration à M. Irchad OMARJEE - Mme Vanessa  
MIRANVILLE procuration à M. Christophe DAMBREVILLE - M. Olivier  
HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN  
procuration à M. Daniel PAUSE - M. Philippe LUCAS procuration à Mme  
Laetitia LEBRETON

**DEPARTEMENT DE LA REUNION**  
**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**  
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL  
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 16/07/2024  
Reçu en préfecture le 16/07/2024  
Publié le   
ID : 974-249740101-20240716-2024\_085\_BC\_23-DE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2024**

**AFFAIRE N°2024 085 BC 23 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION "PITON SAINT-LEU LÈVE LA TÊTE" DANS LE CADRE DE LA LUTTE ANTIVECTORIELLE SUR ST-LEU POUR L'ANNÉE 2024**

Le Président de séance expose :

**Présentation de l'association et objet de la demande**

L'Association « Piton Saint-Leu Lève la tête », a sollicité une aide financière dans le cadre des actions de Lutte AntiVectorielle (LAV), qu'elle souhaite déployer dans le contexte de l'épidémie de dengue sur la Commune de Saint-Leu.

Nom de l'association	Année de création	Objet de la structure
Piton Saint-Leu Lève la tête	2015	Organisation de circuits touristiques, entretien des espaces verts, organisation d'évènements festifs, culturels et sportifs, cours de soutien scolaire, aide et conseil aux associations, proposer aux personnes en difficulté un accompagnement social et une activité professionnelle afin de faciliter leur insertion.

L'association a mené différents chantiers d'entretien espaces verts notamment sur le Grand Stella, un site du Tévelave, des sites littoraux (sites de ponte des tortues marines) avec le soutien de la Région Réunion.

L'association souhaite mettre en œuvre des actions pour lutter contre le développement de virus liés aux maladies infectieuses, prévenir la propagation des risques de dengue, leptospirose, éradiquer les dépôts sauvages dans les quartiers, informer les habitants sur les mesures de protection liées aux maladies, nettoyer les sites et les ravines aux abords des lieux d'habitations.

Les zones d'intervention, le nombre de personnel embauché en Contrat Parcours Emplois Compétences (PEC) dédié à ces missions ainsi que la durée de l'opération concernée par la présente demande sont explicités dans le tableau suivant :

Nom de l'association	Missions LAV	Zones d'intervention	Nombre d'agents mobilisés	Durée action
Piton Saint-Leu Lève la tête	Nettoyage des ravines Sensibilisation des publics aux gestes de LAV	Stella, Piton, Bois de Nèfles, Bois Blanc, Plateau, Maduran, Entre-Deux, Grand Fond et Portail (Commune de St-Leu)	11 PEC	Démarrage juin 2024 (11 mois)

**Montant demandé par l'association et montants alloués par l'État et les autres collectivités**

Le budget prévisionnel global pour la mise en œuvre des actions de lutte antivectorielle s'élève à hauteur de 153 749 €. L'association sollicite l'intercommunalité pour l'octroi d'une subvention de 36 063 €.

Les montants demandés à l'intercommunalité, ainsi qu'aux autres structures dans le cadre du dispositif PEC-LAV, sont détaillés ci-dessous :

Nom de l'association	Fonctionnement		
	Montant demandé à l'intercommunalité	Montant alloué par la commune	Montant attendu de L'État (ASP)*
Piton Saint-Leu Lève la tête	36 063 €	36 063 €	81 622 €

\* Agence de Services et de Paiement (ASP)

L'intercommunalité a retenu comme principe une participation financière à hauteur de celle de la commune. Il est à noter que le montant accordé par l'intercommunalité qui fera l'objet d'une convention spécifique, sera ajusté sur le montant financier réellement attribué par la commune.

**Communes concernées par l'action :** *(cocher les communes concernées)*

La Possession	Le Port	Saint-Paul	Trois Bassins	Saint-Leu
				X

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 20/06/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Environnement du 14/06/2024.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**  
Où l'exposé du Président de séance,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- **ATTRIBUER** une subvention maximale de 36 063 € en fonctionnement à l'Association « Piton Saint-Leu Lève la tête », pour accompagner les actions de Lutte Antivectorielle ; cette participation financière maximale est conditionnée par l'exacte participation financière de la commune de Saint-Leu au titre des actions de Lutte Antivectorielle en 2024 ;
- **VALIDER** le projet de convention en annexe ;
- **AUTORISER** Madame Mireille MOREL-COIANIZ, 12ème Vice-Présidente, à signer la convention de financement correspondante et toutes les pièces relatives à cette affaire ;
- **DIRE** que les crédits sont prévus au budget de fonctionnement 2024 aux chapitre et article qui correspondent.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président